

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°73-145 du 24 avril 1973

chargeant le Ministre des Transports,
Postes et Télécommunications de l'in-
térin du Ministre de l'Education Na-
tionale, de la Culture, de la Jeunesse
et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gou-
vernement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 jan-
vier 1973 qui l'a complété,

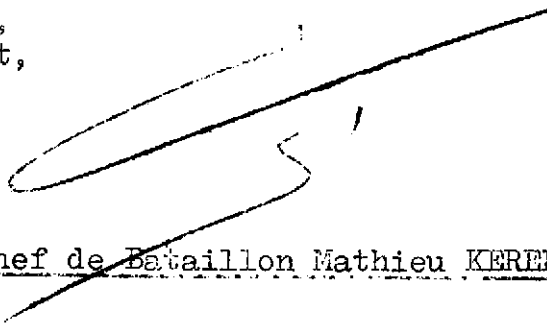
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 24 avril 1973, le Capitaine Nestor
BEHETON, Ministre des Transports, Postes et Télécommunications, as-
surera l'intérin du Ministre de l'Education Nationale, de la Cultu-
re, de la Jeunesse et des Sports, pendant l'absence du Capitaine
Hilaire BADJOGOUME.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 24 avril 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 - CS 6 -- MEN-MPT 4 - autres ministères 9 - SGG4
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch.5 -- DER-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.